

Délibérations du 8 juillet 2022

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 8 juillet 2022, 9h**, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR).

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 20

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Thomas COUDURIER, Clémence FROGER

Représenté.es : Marie DESPRES-LONNET, Emilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Marie BAREILLE, Ninon CHARLES

Invité.es : Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Stéphane CHRETIEN, Mathis GIROUD, Sébastien VALIN, Carole FOURNEL, Virginie MATTEFIRI, Adrien BASCOULERGUE, Jim WALKER, Florence BONIFAY, Anne HAERINGER

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Valérie DESPRAT, Marielle PIERRON, Agnès DANTHENY, Stéphane CHARIGNON

AVIS

BILAN ENGAGEMENT ETUDIANT 2021-2022 ET EVOLUTION DU DISPOSITIF ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

09 – Bilan Engagement étudiant 2021-2022 et évolution du dispositif année universitaire 2022-2023

Virginie MATTAFIRI - Référente Vie étudiante :

Rappel du cadre du dispositif engagement étudiant :

- Destiné aux étudiant.es de L2, L3, et M1 (une seule fois par cycle d'études)
- Engagements éligibles : associatif, sapeur-pompier volontaire, réserviste, donneur/donneuse de notes à la mission handicap, volontaire en service civique
- Engagement volontaire, formalisé, bénévole (et sans reconnaissance pédagogique dans le diplôme)
- La durée d'engagement doit être à minima de 25 heures d'implication
- Bonus graduable de 0,1 à 0,6 (non cumulable avec un autre bonus), au 2nd semestre

Bilan de l'année 2021-2022 :

- 538 préinscriptions
- 266 inscriptions confirmées et éligibles à l'issue d'une réunion obligatoire organisée en décembre
- 12 ateliers avec 111 étudiant.es
- Porté par la direction de la vie étudiante (initiatives étudiantes et mission handicap), le COSIE et 5 enseignant.es (Nicolas BALTENNECK, Hervé GOLDFARB, Valérie HAAS, Caroline FRAU, Norbert GRANGET)

Dépôt des dossiers 2021-2022 (143 dossiers déposés) :

- 112 bénévoles associatifs (57 associations différentes : 17 agréées par l'Université Lumière Lyon 2, 2 associations partenaires, 38 autres associations)
- 7 réservistes
- 3 sapeurs-pompiers
- 14 bénévoles Mission Handicap
- 7 volontaires en service civique

141 dossiers ont obtenu un bonus, d'une moyenne de 0,4

Observations :

- Apport indispensable du corps enseignant dans le dispositif (accompagnement des étudiant.es et évaluation)
- La réunion obligatoire permet de constituer le groupe des inscrit.es et de réellement lancer le dispositif
- Concernant le dispositif de don de notes auprès de la mission handicap, la 3^{ème} partie du rendu écrit des étudiant.es était centrée sur l'expression d'un regard critique sur l'inclusion et l'accessibilité à l'Université Lumière Lyon 2 et des propositions d'améliorations

Montée en puissance d'année en année :

- 2018/2019 : 136 inscrit.es, 39 dossiers déposés
- 2019/2020 : 288 inscrit.es, 79 dossiers déposés
- 2020/2021 : 471 inscrit.es, 108 dossiers déposés
- 2021/2022 : 538 inscrit.es, 143 dossiers déposés

Evolutions pour 2022-2023 :

- Élargir le champ des bénéficiaires aux étudiant.es élu.es en instances universitaires
- Seront concerné.es les étudiant.es élu.es au sein d'une instance (CFVU, CA), au sein d'une composante, VPE, au sein du CROUS
- Selon les mêmes conditions d'implication que pour les autres engagements
- Traduction en participation active au minimum à 5 commissions, instances, réunions de travail collectif
- Les étudiant.es suppléant.es peuvent y prétendre s'ils/elles peuvent justifier des mêmes conditions de participation active que le titulaire

Bonus maximum - Modification en séance : prévu à 0,5 pour 2022-2023, il est **maintenu à 0,6** à la demande des élu.es de la CFVU.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **19**
Vote 02 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	0	1	0

LISTE DES ENSEIGNEMENTS D'OUVERTURE

10 – Liste des enseignements d'ouverture (EO)

Présentation des enseignements d'ouverture, les étudiant.es les choisiront lors des IP web de fin août, début septembre, au moment du choix des enseignements complémentaires libres, les étudiant.es pourront prendre jusqu'à 2 EO dans cette UE.

Ils pourront choisir entre enseignement complémentaire de leur mention, sport, LV2, entrepreneuriat et EO. Certains de ces cours sont des cours de maquette qui seront ouverts, d'autres sont de nouveaux enseignements. Certains sont en présentiel, d'autres en distanciel, par exemple Droit constitutionnel est un cours en podcast.

On y retrouve des enseignements aux thèmes variés tels que LV2, langues anciennes, musique, transition écologique, numérique, droit, introduction à la psychologie, etc. Au total ce sont 133 enseignements qui sont proposés dont la liste est détaillée dans le document 10.01 joint en annexe.

Les EO sont portés par : l'UFR ASSP, la Direction Science et Société, la DRI Minerve, l'UFR des langues, le CDL, la FDJVD, l'UFR LESLA (ASIE, Lettres, Musicologie), l'institut de psychologie, l'UFR SEG, l'UFR TT, le SUAPS et l'ICOM.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **18**
Vote 06 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
17	1	0	0

MISE EN PLACE DU DIU "PROFESSEURS ET CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION STAGIAIRES – ENTREE DANS LE METIER"

11 – Mise en place du DIU "Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – Entrée dans le métier"

Avis de la CFVU sur la mise en place d'un DIU « professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier » pour la formation des fonctionnaires stagiaires à mi – temps à compter de la rentrée 2022.

A destination des lauréats des concours non titulaires d'un master MEEF, il s'agit d'une démarche conduite par le réseau de l'Inspé et qui tiendra compte des déclinaisons locales.

Le cadre national a déjà été approuvé, avec 24 votes favorables, à l'unanimité des votants, le 10 mai 2022 en Conseil d'Institut de l'Inspé.

Description détaillée dans le document 11.01 joint en annexe.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **18**
Vote 07 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	0	0	0

MAQUETTES DE FORMATIONS 2022-2026

12 – Maquettes de formations 2022-2026

Dans la continuité des précédentes CFVU, présentation des maquettes de formation 2022-2026. Un descriptif détaillé des matrices financières et des maquettes a été fait à la CFVU du 1er avril 2022 ; les matrices financières sont données pour information.

UFR T&T :

- Master mention Sciences de l'eau

IUT Lumière :

- BUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)
- BUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (QLIO)

UFR Langues :

- Préparation CAPES Allemand
- Préparation CAPES Anglais
- Préparation CAPES Espagnol

UFR LESLA :

- Préparation CAPES Education musicale et chant choral
- Préparation CAPES Lettres classiques
- Préparation CAPES Lettres modernes

UFR ASSP :

- Licence sociologie Enquête sociologique et intervention sociale (Convention ARFRIPS, Rockefeller, OCELIA, IRFSS-AURA)

UFR SEG :

- Master Entrepreneurship and project management (Cambodge)

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **18**
Vote 08 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
17	1	0	0

MODIFICATIONS DE MAQUETTES 2022-2026

13 – Modifications de maquettes 2022-2026

Modifications de maquettes de la nouvelle offre de formation 2022-2026 :

UFR Langues :

- M1 MEEF Allemand
- M2 MEEF allemand

ISPEF : Licence mention Sciences de l'éducation

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **18**
Vote 09 – **Avis favorable**

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	0	0	0

MODIFICATIONS DE DATES DE CAMPAGNES DE CANDIDATURES

14 – Modifications de dates de campagnes de candidatures

UFR LESLA - modifications de la date de fermeture et de la date de publication des résultats de la 2^e vague pour les formations suivantes :

- Préparation de l'Agrégation de lettres modernes
- Préparation de l'Agrégation de lettres classiques
- Préparation de l'Agrégation de grammaire.

Prolongation de la 2^e vague ayant pour but de capter plus de candidatures :

- Ouverture le 12 juillet 2022
- Fermeture le 5 septembre 2022 (initialement prévue le ~~10 août 2022~~)
- Publication : 9 septembre 2022 (initialement prévue le ~~1^{er} septembre 2022~~)

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **18**
Vote 10 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	0	0	0

CONVENTIONS

15 – Conventions

Présentation par Anne HAERINGER - enseignante-chercheuse UFR ASSP :

- **Création de convention – Licence Sociologie (UFR ASSP ; Partenaires : ARFRIPS, Ecole Rockefeller, OCELIA, IRFSS-AURA)** : la convention a pour but de décrire le système des relations entre les partenaires, dans la double perspective de l'accréditation des EFTS suscités (accolement au grade de Licence) et de la délivrance d'un diplôme national de Licence de sociologie – Parcours « Enquête sociologique et intervention sociale » (ESIS), délivré sous le sceau de l'Université Lumière Lyon 2, pour les étudiant.es des EFTS suscités qui en feraient le choix.

Présentation par Adrien BASCOULERGUE - Doyen de la faculté de droit Julie-Victoire Daubié :

- **Renouvellement et création de conventions – Master mention droit public, parcours Action publique : État, Europe, collectivités territoriales, Master mention droit des affaires, parcours Droit du marché digital et des données, Master mention droit des affaires, parcours International Trade and Investment Law, Master, mention Droit privé, parcours Droits de l'enfant et des personnes vulnérables, Licence en Droit, parcours European, International and Comparative Law, Licence en Droit, Licence en Droit, parcours Europe et International (FJVD ; Partenaire : ICLy)** : dans le cadre du partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'ICLy formalisé par la convention cadre signée entre les parties en date du 6 juin 2022, l'objet est de formaliser la gestion de différentes formations précisées dans chacune des conventions spécifiques.

Présentation par Arnaud DE ROCHEGONDE - Référent des conventions de partenariat et de co-accréditation :

- **Renouvellement de convention – M2 EITERH (UFR SEG ; Partenaire : IEP de Lyon)** : partenariat permettant aux élèves de Sciences Po Lyon en cours de formation d'accéder au Master mention « Economie du Travail et des Ressources Humaines », parcours « Expertise-Intervention sur le Travail, l'Emploi et les Ressources Humaines » (EITERH).

- **Création de convention – Agrégation d'histoire (UFR TT; Partenaire : ENS de Lyon)** : la convention a pour objet de définir

les modalités de partenariat entre le département de Sciences sociales de l'ENS Lyon et l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lumière Lyon 2 afin d'organiser la mutualisation d'une partie des enseignements pour la préparation au concours externe de l'agrégation d'Histoire.

- **Renouvellement de convention – Master ANACIS (UFR ASSP; Partenaires : ARFRIPS, Ecole Rockefeller, OCELIA)** : la présente convention a pour objet de : formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans le cadre des formations Master 1 et 2 Intervention et développement Social (IDS), parcours ANALyse et Conception de l'Intervention Sociale (M1 et M2 ANACIS) et du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS).

- **Renouvellement de convention – Stages 2ème année de DU au sein de collectivités locales (UFR LESLA / CFMI; Partenaires : Ville de Grenoble, Mairie de Poleymieux au Mont d'Or, Communauté de l'Ouest Rhodanien - Amplepuis, Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne)** : la collectivité accueille pendant une année universitaire un.e étudiant.e de 2ème année du CFMI de l'Université Lumière Lyon 2 selon un calendrier défini afin de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire.

- **Avenant à la convention – Master et Doctorat Cycle de visioconférence internationales sur les représentations sociales et culturelles (Institut de Psychologie; Partenaires : Université Paris 8, Université de Toulouse, Université du Québec, Université de Bourgogne)** : avenant portant la modification de la durée de la convention initiale afin de couvrir l'année universitaire 2021/2022.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 18 Vote 11 – Avis favorable	15	0	2	1

DECISIONS SOUS-COMMISSION CVEC PROJETS INITIATIVES ETUDIANTES DU 30/06/2022

16 – Décisions sous-commission CVEC Projets Initiatives Etudiantes du 30/06/2022

Financement de 5 projets :

- Projet annuel d'ateliers de pratiques artistiques et corporelles d'Arkel
- Ciné-Club de Kinoks
- Création d'une émission pédagogique de C'est Carré
- Kit de démarrage de C'est Carré
- Forums de Forums des initiatives étudiantes

Projets non financés :

- Frais de fonctionnement 2021-22 de Kinoks
- Frais de fonctionnement de Solidaires Etudiant.es

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 18 Vote 12 – Avis favorable	17	0	1	0

QUESTIONS DIVERSES

Question de M. Thomas COUDURIER sur la rémunération des VPE :

Lors d'un séminaire des VP CFVU la question de la rémunération des VPE a été posée par le président du réseau des VPE.

Un texte à ce sujet est en préparation pour envoi à France Université durant l'été.

M. Thomas COUDURIER présente cette même question à l'Université Lumière Lyon 2 qui inclue les VPE dans de plus en plus de travaux, de réunions.

En plus de devoir mener ses études, l'implication demandée ne permet pas de travailler en parallèle pour subvenir à ses besoins, ce qui parfois conditionne la candidature de certains élu.es à ce poste.

Une grande partie des universités françaises ont déjà mis en place un système de rémunération, dédommagement pour ces étudiant.es, par exemple sous forme de contrat étudiant.e.

Le rôle de VPE serait plus accessible et permettrait un meilleur engagement.

Remarque des élu.es CFVU : L'idée est bonne, mais pour tout élu.e, BIATSS, enseignant.e, étudiant.e, la charge de travail reste la même. La rémunération pose à un moment donné le problème de parti pris, qui paye ? Il faut pouvoir garder son identité ce qui n'est pas chose aisée à partir du moment où il y a une rémunération.

Cette même remarque avait été faite lors du séminaire des VP CFVU.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2022

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

